

Réf : DCM/2015/n°117/8.4/09.12/8

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

Date de la convocation : 27/11/2015

Date de l'affichage : 03/12/2015

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le NEUF DECEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GARD CONSULTATION DES ELUS

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric BONATO, Amandine Jacinto, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Guillaume BER à Cédric BONATO

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS

Rapporteur : M. le Maire

Secrétaire de séance : Claude LAURIE

L'article 33 de la loi du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) prévoit que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) révisé selon les modalités de l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Locales est arrêté par le représentant de l'Etat avant le 31 mars 2016.

Le 9 octobre dernier, M. le Préfet nous transmettait un exemplaire du projet de schéma afin de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet d'évolution de l'intercommunalité qu'il contient. Aigues-Mortes est concernée par un certain nombre de propositions reprises dans le document joint, qui nous a été transmis par M. le Préfet le 9 octobre dernier.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet Le conseil municipal est invité à délibérer sur le projet de SDCI schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) sous la réserve suivante :

Le rapprochement de la communauté de communes Terre de Camargue avec la communauté de communes du Pays de l'Or apparait, à tout le moins, tout aussi pertinent que celui préconisé dans le projet repris ci-dessus (avec les communautés de communes de Petite Camargue et de Rhône- Vistre -Vidourle)

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité :

Pour : 23. Abstentions : 6 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. A. Bonnet), Cédric Bonato (proc. Guillaume BER), Amandine Jacinto.

- émet un avis favorable sur le projet sous la réserve suivante : *Le rapprochement de la communauté de communes Terre de Camargue avec la communauté de communes du Pays de l'Or apparait, à tout le moins, tout aussi pertinent que celui préconisé dans le projet repris ci-dessus (avec les communautés de communes de Petite Camargue et de Rhône- Vistre –Vidourle)*



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 11/12/2015
- date d'affichage : 11/12/2015